

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 60 (2002)
Heft: 3: Service public : vers de nouvelle régulation

Artikel: LME : dommage, nous avons raté l'occasion d'avoir une bonne loi
Autor: Queloz, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-141215>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LME : DOMMAGE, NOUS AVONS RATÉ L'OCCASION D'AVOIR UNE BONNE LOI !

Jean QUELOZ
Secrétaire central
SSP – Syndicat suisse des services publics
Lausanne, Suisse
queloz@ssp-vpod.ch

Un exemple immédiat : Chavalon

Le Conseil fédéral a publié son message sur la loi sur le marché de l'électricité (LME) en juin 1999. Le 7 juin pour être précis. Première conséquence, avant tout débat politique, les actionnaires de l'Usine Thermique de Vouvry (Chavalon) décident le 2 juillet de fermer cette unité quasi immédiatement. Raison évoquée chez l'actionnaire majoritaire *eos* : c'est une réponse directe au conseiller fédéral Couchepin, dans son fief du Bas Valais. Ainsi, avant même qu'elle ne soit décidée, la LME a fait de nombreuses victimes, dont les 72 personnes travaillant dans cette usine spécialisée dans l'énergie de pointe. Raison plus économique : il faut immédiatement réduire le coût moyen de production du kilowattheure en prévision de l'entrée en vigueur de la LME, quitte à se séparer d'une unité de production. L'objectif des producteurs est clair : produire à 4 cts le kWh le plus rapidement possible. Il s'agit d'amortir au plus vite et de supprimer toute capacité non indispensable. Cet exemple pour battre en brèche un premier argument qui voudrait nous faire croire que l'approvisionnement est garanti avec la LME. Il ne peut pas l'être car il n'est pas prévu de financer la surcapacité nécessaire !

Des exigences raisonnables balayées par pure idéologie

Lors du débat aux Chambres fédérales, les syndicats ont posé des exigences raisonnables qui, si elles avaient abouti, nous auraient incité à envisager d'autres voies que le référendum. Nous demandions :

- Un rythme d'ouverture conforme à celui prévu par la directive de l'UE ce qui impliquerait un nouveau débat législatif avant l'ouverture totale ;

- La garantie de la maîtrise publique des réseaux ;
- La création d'un fonds social de reconversion pour les emplois qui disparaîtront ;
- La définition d'un service public de l'électricité (définitions de droits, du contrôle démocratique de l'offre et des prix) ;
- Une aide à l'amortissement pour les investissements consentis à long terme et les besoins en modernisation dans l'hydraulique.

Par pure idéologie, sous l'emprise de la vague de libéralisme à la mode à la fin des années 90, le Parlement a balayé ces revendications qui n'enlevaient rien à l'efficacité de la LME mais auraient donné des garanties supplémentaires tant aux pouvoirs publics qu'aux consommateurs, petits ou gros, ainsi qu'au personnel. Les idéologues ne sont pas là où l'on pense !

Cette volonté de dérégulation, nous l'avons déjà vécue notamment avec La Poste, Swisscom et les CFF, avec tous les problèmes nés de ces décisions. La volonté du Conseil fédéral et des Chambres d'aller vite va encore entraîner des conséquences dramatiques pour la population, secteur après secteur. Pascal Couchepin veut aujourd'hui que les paysans deviennent des entrepreneurs ! Mais que leur offre-t-il comme condition cadre ? Une « saine concurrence » ! Il en restera bien sûr quelques uns, les plus gros d'avoir mangé les autres.

Il faut le dire : cette loi est mauvaise !

- *Le courant électrique n'est pas un produit comme un autre : il n'est pas adapté au marché*

Une fois qu'il est produit, le courant électrique doit être immédiatement consommé et ne peut être stocké. En contrepartie, pour pouvoir garantir constamment un approvisionnement en électricité, il faut continuellement produire la quantité de courant dont les consommateurs ont besoin à un moment précis. Autrement, il y a rupture de l'ensemble du système d'approvisionnement pour cause de surcharge – ce qui vient de se passer à New York ou en Allemagne au début de l'été. Le besoin en courant électrique subit des variations journalières et saisonnières. C'est pourquoi les capacités d'approvisionnement doivent être axées sur les demandes de pointe. Si la quantité de courant électrique ne suffit plus, il est nécessaire de déconnecter des parties de réseau plus ou moins grandes ou d'inciter un certain nombre de clients à réduire leur consommation ou encore à importer du courant pour autant que cela soit possible. Dans le cas de l'Allemagne, ce sont les services électriques zurichois qui ont vendu de l'électricité à un prix record. Car, dans un marché « libre », le manque de possibilités de stockage de l'électricité entraîne de fortes variations de prix toujours payées finalement par le consommateur : si l'offre est limitée,

les prix augmentent rapidement et de manière exponentielle. Cette expérience, la Californie l'a aussi vécue, à sept reprises. Sans parler des possibilités offertes de spéculer en créant artificiellement un état de pénurie comme le cas Enron l'a démontré.

– *La LME ne répond à aucun besoin*

Une étude de l'institut de recherche GfS prouve clairement que la LME ne répond à aucun besoin. Les consommateurs/-trices veulent continuer à être fourni en électricité par leur service électrique et n'éprouvent absolument pas le besoin de courir après le courant électrique et d'aller «l'acheter» chez un producteur qu'ils ne connaissent pas sous prétexte que leur courant est meilleurs marché de un ou quelques centimes. Ce résultat ne surprend pas puisque l'on sait que la LME ne procure aucun avantage pour les petits consommateurs par rapport à la situation actuelle.

En Allemagne, seul 3% des consommateurs/-trices ont changé de fournisseur d'électricité depuis la libéralisation du marché de l'électricité et entre-temps les prix ont allègrement repris l'ascenseur !

– *Elle permet n'importe quelle interprétation*

Sur la même base, à savoir la loi telle que votée par le Parlement, le Conseil fédéral a proposé deux textes d'ordonnance : un premier soumis à consultation qui a soulevé un tollé de protestation de la part du secteur de l'électricité et d'économiesuisse notamment. Face à cette levée de bouclier, il a changé d'avis et promulgué un deuxième texte ce printemps, texte qui a calmé la colère suscitée par le premier essai. Aujourd'hui, tous ces opposants ou presque se sont ralliés. Or l'ordonnance est basée sur le même texte de loi et n'offre aucune garantie puisqu'elle est de la seule compétence du Conseil fédéral et Dieu sait qu'il peut changer d'avis comme de chemise ! Même parmi les partisans de la LME, nombre affirment que la loi n'est pas bonne parce que trop floue.

– *Elle pénalise les petits consommateurs et privilégie les gros*

Les marchés européens en voie de libération montrent clairement qu'après une baisse initiale des prix, les tarifs augmentent fortement : en 2001, de 25% en Finlande, de 20% en Suède, de 9.3% en Grande-Bretagne et de 8.6% en Allemagne. En Norvège, les petits consommateurs qui veillent à leur consommation doivent payer le prix exorbitant de 54cts par kWh ! Par comparaison, le kWh coûte aujourd'hui seulement 16 cts en moyenne pour les petits consommateurs en Suisse.

Dans un marché de l'électricité ouvert, les gros consommateurs, qui à eux seuls consomment la majeure partie du courant électrique, deviendront des clients intéressants tandis que les ménages et les PME seront plutôt assimilés à des clients gênants en raison de leur petite consommation. Il va de soi que dans une telle situation, l'ouverture du

marché de l'électricité ne profitera qu'aux gros clients. Comme la LME conduirait aussi à la privatisation des services électriques locaux et régionaux et ainsi à un démantèlement du contrôle démocratique, les petits consommateurs seraient une nouvelle fois les dindons de la farce.

Plusieurs publications ont fait état des économies que pouvaient faire les entreprises avec la LME. Nous avons même lu des chiffres hallucinants en milliards. Sachant que le secteur de l'électricité ne peut se permettre une baisse de recettes de cette ampleur, devinez qui va payer la note ? Il faut vraiment prendre les gens pour des imbéciles pour affirmer, comme le font le Conseil fédéral, l'Office de l'énergie ou Economiesuisse, que tout le monde va y gagner !

– *La LME ouvre la porte à toutes les spéculations*

Elle ne sert pas à garantir un approvisionnement durable en courant électrique, mais elle répond surtout aux intérêts des groupes d'entreprises électriques transnationales qui recherchent le profit en Suisse et en Europe. Pour ces groupes, le marché libéralisé de l'électricité procure des gains élevés, qui devront être financés par les prix tout aussi élevés facturés aux petits consommateurs. La raison principale de cette situation réside dans le pouvoir de marché en constante croissance des groupes d'entreprises électriques. Dans un tel marché, les effets de la concurrence ne réussiront pas à faire baisser les prix. Au contraire : plus la taille des grands groupes d'entreprises électriques augmente, plus ils pourront exploiter en leur faveur leur pouvoir de marché par rapport aux consommateurs. Les particularités du marché de l'électricité - à savoir les fortes variations journalières ou saisonnières de la demande ou le fait que le courant électrique ne puisse être stocké - rendront impossible une intervention efficace des autorités chargées de la surveillance de la concurrence et des prix.

– *La LME générera des coûts non nécessaires*

Dans un marché de l'électricité libéralisé, les secteurs de la vente et du marketing connaîtront un développement. Il en résultera une structure administrative surdotée, entraînant un renchérissement supplémentaire des produits ! On parle aujourd'hui d'un coût de quelque 14% du produit final. Et c'est sans parler des salaires des cadres supérieurs qui vont grimper à l'instar de ce qui s'est passé à la Poste et aux CFF.

– *La LME menace l'emploi et la sécurité*

L'industrie électrique suisse compte plus de 1000 entreprises occupant 25 000 personnes. La libéralisation menace des milliers d'emplois et augmente les risques en matière de sécurité dans les domaines de la production et du transport de courant électrique. Comme dans d'autres secteurs, les marchés financiers imposeront la logique de la «shareholdervalue» (priorité absolue donnée aux actionnaires) dans l'industrie électrique.

Conséquence : suppression de 20% à 25% des postes, ce qui correspond à environ 6000 emplois et qui touchera principalement le personnel d'exploitation et le personnel de l'entretien. En outre, les garde-fous sociaux, qui sont évoqués par des formulations non contraignantes dans la LME, ne sont pas concrétisés dans l'Ordonnance sur le marché de l'électricité (OME) ou alors ils ont été biffés : l'obligation des entreprises de former des apprentie-e-s ainsi que celle d'élaborer un plan social et de financer des mesures de reconversion en cas de restructuration ont purement et simplement été supprimées !

Le démantèlement massif des emplois de l'industrie électrique entraînera inévitablement une dégradation de la sécurité des installations. Aujourd'hui, les collaborateurs et collaboratrices des entreprises électriques constatent que l'on réalise déjà des économies au niveau de l'entretien des installations. La réduction des contrôles et des vérifications pourrait avoir des conséquences futures spécialement dangereuses.

– *Le sucre donné aux énergies écologiques ne suffit pas*

La production et la consommation de courant électrique d'origine éolienne ou solaire représentent actuellement une très petite part de la production et de consommation globales, environ 1%. Il est prévu de promouvoir ce courant «vert» par un acheminement gratuit.

Cependant, les dégradations écologiques qu'entraînerait un marché libéralisé pèseraient beaucoup plus lourd que ces réalisations. La répartition des coûts sur les réseaux de niveaux inférieurs de tension favorise le gaspillage de courant électrique et pénalise ceux qui économisent l'électricité.

La Norvège, qui jusqu'à récemment a réussi à couvrir ses besoins en utilisant presque exclusivement ses centrales hydrauliques et dont la libéralisation est volontiers citée en exemple, s'apprête aujourd'hui à construire des centrales à gaz créant des nuisances pour l'environnement. En Finlande, la libéralisation a également entraîné un tel gaspillage de courant électrique que l'on prévoit maintenant de construire des centrales nucléaires.

Une loi, oui mais pas celle-ci

La situation est en constante évolution. Au sein de l'UE, lors de la rencontre de Barcelone en mars 2002, les ménages privés ont été exclus de la libéralisation. L'Allemagne et d'autres pays rencontrent de grandes difficultés à gérer leur marché de l'électricité. Regardons autour de nous et profitons des expériences des autres, la globalisation, c'est aussi regarder ailleurs... Ce temps d'arrêt ne sera pas préjudiciable aux gros consommateurs puisqu'ils bénéficient déjà de prix réduits – s'il y avait urgence, le Conseil fédéral n'aurait pas attendu un an et demi pour soumettre la loi au peuple. Cela nous permettra

la mise sur pied d'une loi sur l'approvisionnement électrique qui corrigera les défauts de la situation actuelle, tiendra compte des expériences faites dans ce domaine et préservera l'avenir. Pour cela, il faut d'abord dire non à la LME.